



*Uwo uri wese ubahirizwa*

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°351 DU 1ER AU 8 JANVIER 2023**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 12 personnes tuées dont 6 cadavres, 1 personne torturée, 2 personnes victimes de VBG et 17 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 2 mineurs tués, 1 femme et 1 mineur arrêtés arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Des membres des partis politiques n'ont pas été épargnés par ces violations et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD-FDD tué, 12 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD arrêtés arbitrairement.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA JUSTICE*

*III. DE LA GOUVERNANCE*

*IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*V. DES FAITS SECURITAIRES*

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i> .....	5
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i> .....	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i> .....	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>I.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i> .....	6
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i> .....	6
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i> .....	7
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	7
<i>I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	7
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i> .....	7
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	7
<i>II. DE LA JUSTICE</i> .....	8
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i> .....	9
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i> .....	9
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES</i> .....	10
<i>VI. CONCLUSION</i> .....	10

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>DCE</b>	: <i>Direction Communale de l'Education</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>OUA</b>	: <i>Organisation de l'Union Africaine</i>
<b>SOCABU</b>	: <i>Société d'Assurance du Burundi</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

##### ***Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Kigamba, province Cankuzo***

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, vers 22 heures, au quartier Nyamashishi, au chef-lieu de la commune Kigamba, province Cankuzo, Mavukiro, membre du parti CNDD-FDD, commerçant, résidant de ce quartier, natif de la sous-colline Ngoma, colline Rusagara, commune Kigamba, province Cankuzo a été enlevé à son domicile par Vénuste, membre de la milice Imbonerakure, accompagné par 3 militaires du Camp Mutukura en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, la victime se disputait avec sa femme qui a appelé par téléphone cet Imbonerakure

pour intervenir et ce dernier est venu avec ces trois militaires. La victime a été trouvée agonisante dans la route par ses voisins qui l'ont évacuée vers le CDS Kigamba. Selon les mêmes sources, en date du 3 janvier 2023, cet Imbonerakure a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo par le Procureur de la République de Cankuzo accompagné par le Commissaire provincial de police tandis que ces trois militaires ont été arrêtés et embarqués vers le Camp Militaire de Mutukura où ils ont été interrogés par une délégation de l'auditorat militaire. Jusqu'au matin du 4 janvier 2023, Mavukiro qui se trouvait à la morgue de l'hôpital de Cankuzo n'était pas encore enterré.

#### **I.1.2. DES PERSONNES TUES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke***

En date du 2 janvier 2023, vers 6 heures, sur la 3<sup>ème</sup> transversale, colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été enterré par la population sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda.

##### ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza***

En date du 6 janvier 2023, sur la colline Caguka, commune Kabarore, province Kayanza, un corps sans vie de Nathalie Bucumi, natif de la même colline, âgée de 62 ans, a été retrouvé dans un fossé rempli de cailloux dans la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la bouche, de la tête et des jambes. Selon les mêmes sources, la victime avait été portée disparue la veille. Le commissaire communal de police de Kabarore, Eric Bigirimana a indiqué que cette femme a été tuée par des malfaiteurs avant d'être jetée dans ce fossé.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge***

Dans la matinée du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur la colline Cabara, zone Kigwena, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps de cette victime était pendu sur un arbre.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi***

En date du 3 janvier 2023, un corps sans vie d'Arthémon Ndikumana, âgé de 53 ans, père de 8 enfants, natif de la sous-colline Gatabo, colline Mugano, commune Matana, province Bururi a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus. Selon des sources sur place, le défunt a été retrouvé après une longue recherche effectuée par des membres de sa famille après sa disparition la veille, vers 13 heures. Son corps était allongé sur le dos avec des lacets de ses chaussures reliant son cou et la plante du pied droit. Selon les mêmes sources, après un constat d'un OPJ, la famille du défunt en collaboration avec l'administration locale a procédé à l'enterrement du corps. Signalons que ce dernier venait juste de quitter l'Hôpital Psychiatrique de Kamenge communément appelé « chez Le Gentil ».

### **1.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS**

#### ***Une fillette morte noyée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 janvier 2023 indique qu'en date du 30 décembre 2022, vers 15 heures, à la 15<sup>ème</sup> avenue Maramvya, zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, la prénommée Myriam, âgée de 6 ans, est morte noyée dans un caniveau rempli d'eau. Selon des sources sur place, Myriam était laissée seule à la maison et elle est tombée dans cet endroit où elle a rendu l'âme. Selon les mêmes sources, des habitants de cette localité ont déploré que ceux qui construisent des maisons ne bouchent pas des endroits d'extraction du matériel de cons-

truction comme le sable et la terre ce qui fait que ces trous deviennent dangereux et emportent des vies humaines quand des pluies tombent.

#### ***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega***

En date du 2 janvier 2022, le matin, au quartier Musinzira en commune et province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né non identifié en décomposition a été retrouvé derrière les toilettes de l'ECO-FO Rukundo I. Selon des sources sur place, le corps a été enterré après avoir désinfecté le lieu par la police de la protection civile.

### **1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES**

#### ***Trois personnes tuées et deux autres blessées en commune Muha, Bujumbura Mairie***

En date du 2 janvier 2023, vers le matin, tout près de l'hôpital Kira, avenue Nzero, quartier OUA, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie trois personnes dont Jean Luc Kesh, de nationalité belge, fondateur de Menya Media Studio ont été tuées et deux autres grièvement blessées suite à un accident causé par un excès de vitesse d'un bus de transport en commun qui a défoncé une clôture de la SOCABU sur la route Bujumbura-Rumonge transportant des clients vers Ruziba. Selon des sources sur place, le chauffeur de ce bus a pris le large après l'accident avant l'intervention des policiers.

#### ***Deux hommes tués en commune et province Gitega***

En date du 5 janvier 2023, vers 17 heures, à la station-service située dans le quartier de Nyabiharage, au centre-ville de la capitale politique Gitega, commune et province Gitega, Moïse Sindiho, âgé de 29 ans et Aimé Arakaza, âgé de 26 ans sont morts asphyxiés. Selon des sources sur place, ces deux victimes étaient à l'intérieur des citernes de réserve de carburant de type essence pour les nettoyer. Selon les mêmes sources, deux militaires qui venaient secourir ces victimes ont failli mourir et ils ont été transportés à l'hôpital tandis que ces deux cadavres ont été évacués par la police de la protection civile vers la morgue de l'hôpital régional de Gitega.

## **1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES**

#### ***Un homme torturé en commune et province Gitega***

En date du 4 janvier 2023, vers 20 heures, sur la colline Birohe, commune et province Gitega, Richard Niyongabire, cultivateur, a été battu par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Protais Gacuraburo, Directeur de l'ECOFO Birohe. Selon des sources sur place, il rentrait à la maison et Richard est tombé dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure en patrouille nocturne. Ils le battaient en l'accusant d'être un voleur avant de le

conduire agonisant au poste de police de Tankoma tout près de l'Université Polytechnique de Gitega. Selon les mêmes sources, le chef de poste a refusé de l'accueillir et a demandé à ces Imbonerakure de le transporter à l'hôpital. Ces présumés auteurs l'ont jeté dans un boisement d'eucalyptus à quelques mètres de la position de police où Il a été évacué par des passants vers 22 heures. Ces derniers l'ont transporté à l'Hôpital Régional de Gitega pour des traitements médicaux.

## **1.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

### ***Une fillette violée en commune Buraza, province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 indique qu'en date du 20 décembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Mahonda, commune Buraza, province Gitega, O. M., âgée de 13 ans a été violée par Elvis Irakoze, âgé de 27 ans et Vianney Tuyihimbaze, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, la victime venait seule d'une boutique pour acheter des vivres quand ces malfaiteurs l'ont violée et l'ont menacée de la tuer une fois elle refusait l'acte ou si elle criait. Selon les mêmes sources, la victime a révélé à ses parents ce qui s'était passé et ces derniers l'ont vite transportée à l'Hôpital Ntita de la commune Gishubi pour des soins médicaux. Le lendemain, les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Buraza avant d'être transférés à la prison centrale de Gitega.

## **1.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

### **1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

#### ***Douze membres du parti CNL arrêtés en commune Mugamba, province Bururi***

En date du 2 janvier 2023, sur la colline Gozi, zone Mwumba, commune Mugamba, province Bururi, des policiers du commissariat communal de Mugamba ont arrêté 12 membres du parti CNL lors d'une fouille et perquisition dans leurs différents ménages. Selon des sources sur place, les personnes arrêtées sont Dieudonné Yamuremye, Audace Nizondabira, Vital Hategekimana, Jean Claude Tuyininahaze, fleury Uwimana, Jean Marie Nkengurutse, Fabrien Nijimbere, Honorine Kwizera, Jean Bosco Niyukuri, Thierry Ndayihereje, David Kabushemeye et Léonard Nizirampa. Selon les mêmes sources, chez Augustin Irambona, ils y ont trouvé un pantalon imperméable militaire et ils ont été accusés de préparer une réunion.

#### ***Un enfant arrêté en commune Kabarore, province Kayanza***

En date du 6 janvier 2023, vers 17 heures, à la frontière communément appelée "Ku rugabano", sur la sous-colline Gateko, colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Athanase Nsabiyumva, âgé de 13 ans, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza. Selon Nsaguye Berchimas, Administrateur de la commune Kabarore, cet enfant a été attrapé à la frontière burundorwandaise avec une quantité de 3,5 kg des minerais de type colombo tantalite qu'il voulait vendre au Rwanda. Selon les mêmes sources, l'enfant a été vu

### ***Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 indique que dans la nuit du 31 décembre 2022, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Marie Chantal Uwimana, âgée de 36 ans, commerçante, a été battue et blessée au niveau du visage par Eric Ndayisenga alias Rumami, âgé de 34 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, Eric Ndayisenga avait volé une somme de 20 mille fbu à Marie Chantal et lorsqu'elle lui demandait son argent elle a été battue. Selon les mêmes sources, la victime s'est fait soigner la même nuit au centre de santé Gatara tandis que le présumé auteur a pris fuite.

par la population quand il marchait en ayant du mal à garder l'équilibre à cause du poids de ce qu'il transportait. La police de Kayanza a fait savoir que des enquêtes ont commencé afin d'identifier le vrai propriétaire du minerais et de libérer l'enfant.

#### ***Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 4 janvier 2023, vers 18 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Déo Habonimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 27 ans, a été tabassé et arrêté par un policier surnommé Rutozi accompagné par Gérard, membre de la milice Imbonerakure. Par après, il a été conduit au cachot par Eric, OPJ. Selon des sources sur place, le lendemain, cet OPJ lui a informé qu'il avait été arrêté car il avait refusé de répondre à une convocation lui envoyée en date du 2 janvier 2023 suite aux plaintes d'un conducteur de taxi-moto qui lui demandait de le payer de l'argent qu'il lui devait dans une affaire d'achat d'une carte mémoire. Alors, cet OPJ a conditionné sa libération au paiement d'une somme de 38 000 fbu dont 8000 fbu pour le conducteur de taxi-moto et il a été libéré le soir du 5 janvier 2023 après avoir payé cet argent.

#### ***Trois personnes arrêtées en commune et province Rumonge***

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur la colline Busambi, zone Kigwena, commune et province Rumonge, Protais Ntirampeba, Ndikumana, burundais et Mateso, de nationalité congolaise ont été arrêtés par

des membres de la milice Imbonerakure et remis aux policiers qui les ont conduits au cachot de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, ces victimes étaient en provenance de la République

Démocratique du Congo à bord d'un bateau de transport congolais dans la nuit du 31 décembre 2022. Selon les mêmes sources, les victimes ont été accusées d'être entrés illégalement au pays.

## II. DE LA JUSTICE

### *Un journaliste condamné en commune Mukaza, Bujumbura Mairie*

En date du 3 janvier 2023, le TGI Mukaza a condamné Floriane Irangabiye, journaliste de la radio Igicaniro à une peine de dix ans de servitude pénale et une amende d'un million de fbu. Selon des sources sur place, Floriane a été accusée d'atteinte à

l'intégrité du pays. Selon les mêmes sources, ses avocats ont plaidé non coupable pour leur client en montrant qu'elle a été poursuivie à cause de son métier et de ses opinions qu'elle avait exprimé lors des différentes émissions. Ses avocats ont interjeté appel à la cour d'Appel de Bujumbura Mairie.

## III. DE LA GOUVERNANCE

### *Cent-dix coopératives d'exploitation de l'or suspendues au Burundi*

En date du 2 janvier 2023, la Direction Générale de l'Office Burundais des Mines et Carrieres a sorti un communiqué autorisant 21 coopératives minières à exploiter des minerais au Burundi. Selon des sources sur place, cette décision qui a fait suspendre 110 coopératives autres a été prise après une réunion des responsables administratifs, sécuritaires et des coopératives des orpailleurs en date du 27 décembre 2022 organisée par le Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca à Ngozi, pour évaluer la production de 131 coopératives, depuis leurs signatures d'un contrat d'essai. Selon les mêmes sources, au cours de cette réunion, les participants ont constaté

que le rendement de l'or au Burundi n'était pas satisfaisant. Pour la période d'essai de 6 mois pour les 131 coopératives, le rendement était de 44 kg. Les décisions et les recommandations ont été formulées lors de cette réunion et parmi les recommandations formulées, seules les coopératives ayant atteint chacune 1 kg d'or durant les 6 mois, allaient continuer leurs activités au-delà du 31 décembre 2022. Les autres coopératives ont été suspendues dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et celles qui ont eu zéro comme production ont été radiées. Ces dernières ont été invitées à remettre en bon état l'espace exploité et les forces de sécurité ont été encouragées à traquer les auteurs de la fraude évoquée.

## IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

### *Abandons scolaires au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022-2023 en province Muramvya*

Au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre de cette année scolaire 2022-2023, en province de Muramvya, 2706 abandons scolaires dont 1255 filles et 1451 garçons ont été rapportés du niveau maternel au niveau post-

fondamental et pédagogique. Comme les tableaux par niveau et par DCE ci-après l'indiquent, les classes du fondamental ont été les plus touchées. Selon des sources sur place, la pauvreté est la cause principale de ces abandons.

### 1. NIVEAU MATERNEL

DCE	GARCONS	FILLES	TOTAL
BUKEYE	16	22	38
KIGANDA	21	22	43
MBUYE	2	0	2
MURAMVYA	2	7	9
RUTEGAMA	12	14	26
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>65</b>	<b>118</b>

## 2. NIVEAU FONDAMENTAL

DCE	GARCONS	FILLES	TOTAL
BUKEYE	225	163	388
KIGANDA	244	240	484
MBUYE	203	155	358
MURAMVYA	363	311	674
RUTEGAMA	193	130	323
<b>TOTAL</b>	<b>1283</b>	<b>1032</b>	<b>2315</b>

## 3. NIVEAU POST FONDAMENTAL ET PEDAGOGIQUE

DCE	GARCONS	FILLES	TOTAL
BUKEYE	24	25	49
KIGANDA	9	19	28
MBUYE	20	45	65
MURAMVYA	52	43	95
RUTEGAMA	10	26	36
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>158</b>	<b>273</b>

## V. DES FAITS SECURITAIRES

### *Destruction des salles de classe en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural*

En date du 5 janvier 2023, sur la colline 15<sup>ème</sup> transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des pluies diluviennes ont détruit six salles de classes, une salle des professeurs et une bibliothèque du Lycée Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Ir Jean Paul Ndikumana, Directeur dudit Lycée et Président du Conseil communal de Mutimbuzi a demandé aux bienfaiteurs de venir en aide à cette école car en plus de ces infrastructures, des documents et du matériel scolaire des enseignants et d'élèves ont été détruits.

### *Fouille perquisition en commune Buhiga, province Karuzi*

En date du 8 janvier 2023, vers 6 heures sur la colline Gasenyi I, sur la sous-colline Kiganga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, la police accompagnée de l'administrateur communal, Thérance Bacebaseme et le chef de zone, Félicien Ndikumahoro, a mené une fouille perquisition chez Félix Nimubona, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 33 ans, cabaretier. Selon des sources sur place, 60 litres d'une boisson d'ananas prohibée appelée « umunanasi » ont été saisies et versées par terre. Selon les mêmes sources Félix Nimubona a été conduit au cachot de la police à Buhiga.

## VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux faits sécuritaires ont été relevés dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.